

# Aéroport de Bastia Poretta

**TARIFS DES REDEVANCES EXTRA-  
AERONAUTIQUES 2024**

**APPLICABLES À COMPTER DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2024**



# SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>MODALITÉS GÉNÉRALES DE RÈGLEMENT</b>	<b>3</b>
I.1.	MODES DE RÈGLEMENT	4
I.2.	DÉLAIS DE RÈGLEMENT	4
I.3.	PÉNALITES EN CAS DE RETARD	5
I.4.	DÉPOT DE CAUTION/GARANTIE	5
<b>II.</b>	<b>REDEVANCES EXTRA-AERONAUTIQUES</b>	<b>6</b>
II.1.	AÉROGARE COMMERCIALE	7
II.2.	BÂTIMENT FRET	9
II.3.	TERRAINS ET INSTALLATIONS HORS AÉROGARE	9
II.4.	RÉVISION DES REDEVANCES	9
<b>III.</b>	<b>PRESTATIONS DE PERSONNEL ET USAGE D'INSTALLATION</b>	<b>10</b>
III.1.	PRESTATIONS DE PERSONNEL	11
III.2.	PARCS DE STATIONNEMENT POUR VÉHICULES	11
III.3.	CARS DE PISTE	12
<b>IV.</b>	<b>PRESTATIONS INDUSTRIELLES</b>	<b>13</b>
IV.1.	ÉLECTRICITE	14
IV.2.	EAU	14
IV.3.	TÉLÉPHONIE	14
IV.4.	ENLÈVEMENT DE DÉTRITUS	14
IV.5.	NETTOYAGE DES AIRES DE STATIONNEMENT	15
IV.6.	SystÈmes D'information	15
<b>V.</b>	<b>ACTIVITES ANNEXES</b>	<b>16</b>
V.1.	TITRES DE CIRCULATION AEROPORTUAIRE	17
V.2.	LAISSEZ PASSER : ACCES COTE PISTE	17
<b>VI.</b>	<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>	<b>18</b>
VI.1.	prises de vues	19

## **I. MODALITÉS GÉNÉRALES DE RÈGLEMENT**

## I.1. MODES DE RÈGLEMENT

Les règlements peuvent s'effectuer :

☞ Par versements en espèces, en Euros auprès du :

Département Administratif –Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Aéroport de Bastia-Poretta

☞ Par prélèvements automatiques sur compte bancaire

☞ Par chèque bancaire ou postal adressé impérativement à :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse - Direction financière

Hôtel consulaire - Nouveau Port - BP 210 - 20293 Bastia Cedex

Libellé à l'ordre de : CCI de Corse

☞ Par virement bancaire à l'ordre de :

CCI de Corse

Banque CREDIT AGRICOLE DE LA CORSE – Centre Affaires Entreprises Haute Corse – Lieu dit  
Cepe-Cardello RN 193- 20620 BIGUGLIA

Référence du compte :

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB
12006	00081	30203082010	20

CODE SWIFT	CODE IBAN
AGRIFRPP820	FR76 1200 6000 8130 2030 8201 020

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE
FR 41 130014574

## I.2. DÉLAIS DE RÈGLEMENT

Nos factures sont payables dès réception et **au plus tard à 30 jours fin de mois.**

---

## **I.3. PÉNALITES EN CAS DE RETARD**

---

### **I.3.1. FRAIS DE RELANCE**

Toute facture émise par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse au cours d'un mois "M" dont le règlement n'est pas intervenu avant le 30 du mois suivant, entraîne une procédure d'envoi de lettre de relance.

Chaque relance s'accompagne automatiquement de frais de facturation dont le taux est fixé à 1,50 % du montant hors taxe, avec un minimum de perception de 4,00 € HT.

### **I.3.2. FRAIS DE CONTENTIEUX**

Après la deuxième relance, le dossier est transmis au Service contentieux. Cette transmission entraîne automatiquement l'application de frais dont le montant est fixé forfaitairement à 40,00 € HT.

---

## **I.4. DÉPÔT DE CAUTION/GARANTIE**

---

Toute activité exercée sur l'Aéroport de Bastia-Poretta est soumise au versement d'un dépôt de garantie équivalent à un an de redevances.

## **II. REDEVANCES EXTRA-AERONAUTIQUES**

## II.1. AÉROGARE COMMERCIALE

### II.1.1. REDEVANCES DES BUREAUX ET LOCAUX

#### *Locaux réalisés avant 2001*

##### **Zone départ - Rez-de-chaussée**

- Locaux façade Ouest, Est et Sud ..... 237,80 € HT/m<sup>2</sup>/an
  
- Locaux exploitation, gestion et replis (Compagnies Aériennes, Sociétés d'assistance, loueurs de véhicules) :
  - \* Bureaux sur piste ..... 91,47 € HT/m<sup>2</sup>/an
  - \* Bureaux façade Sud ..... 82,32 € HT/m<sup>2</sup>/an
  - \* Bureaux obscurs ..... 64,03 € HT/m<sup>2</sup>/an

##### **Zone départ - Mezzanine**

- Bureaux sur piste ..... 100,61 € HT/m<sup>2</sup>/an
- Bureaux façade sud ..... 87,80 € HT/m<sup>2</sup>/an
- Bureaux obscurs ..... 69,53 € HT/m<sup>2</sup>/an

##### **Zone centrale - Rez-de-chaussée**

- \* Locaux commerciaux ..... 466,03 € HT/m<sup>2</sup>/an

##### **Zone arrivée - Rez-de-chaussée**

- Locaux de gestion et exploitation ..... 64,03 € HT/m<sup>2</sup>/an
- Locaux en façade ..... 69,53 € HT/m<sup>2</sup>/an

##### **Zone arrivée - Mezzanine**

- Bureau sur piste ..... 91,47 € HT/m<sup>2</sup>/an
- Autres ..... 73,18 € HT/m<sup>2</sup>/an
- Bureaux loués journée ..... 54,88 € HT/m<sup>2</sup>/an
- Bureaux loués demi-journée ..... 27,43 € HT/m<sup>2</sup>/an

##### **Zone traitement bagages**

- Locaux d'exploitation et replis ..... 53,15 € HT/m<sup>2</sup>/an

### Locaux réalisés après 2001

#### Zone départ – Mezzanine

- Bureaux obscurs compagnies aériennes ..... 133,42 € HT/m<sup>2</sup>/an
- \*Bureaux obscurs ..... 146,93 € HT/m<sup>2</sup>/an
- Bureaux sur piste ..... 202,18 € HT/m<sup>2</sup>/an

#### Zone centrale – Mezzanine

- Bureaux compagnies aériennes ..... 133,42 € HT/m<sup>2</sup>/an
- Bureaux ..... 145,37 € HT/m<sup>2</sup>/an

## II.1.2. REDEVANCES DES LOCAUX ET RÉSERVES EN SOUS-SOL

- Toutes zones aérogare ..... 40,25 € HT/m<sup>2</sup>/an
- Zone départ (Sud) locaux sur galerie ..... 45,73 € HT/m<sup>2</sup>/an

## II.1.3. TARIFS SPÉCIFIQUES

- Banque vente billets (1)..... 1 966,95 € HT/poste/an
- Banque agence de voyages ..... 3 876,71 € HT/poste/an
- Banque Libre-Service ..... 1 294,70 € HT/Borne/an
- Banque mobilité douce ..... 2 562,50 € HT/poste/an

(1) ce tarif couvre toutes les charges locatives, excepté la prestation de nettoyage et le téléaffichage.

## II.1.4. BANQUE LOCATION VEHICULES

### Facturation Année 2024 - base de trafic année 2023

- | • * Banque location Véhicules | <b>Red. Commerciales</b> | <b>Red. Domaniales</b> |
|-------------------------------|--------------------------|------------------------|
| ○ 3 postes                    | 61 646,76 € HT/an        | 23 863,25 € HT/an      |
| ○ 4 postes                    | 85 510,03 € HT/an        | 33 806,31 € HT/an      |
| ○ 5 postes                    | 111 361,88€ HT/an        | 45 737,92 € HT/an      |

## II.2. BÂTIMENT FRET

• Bureaux.....	32,37 € HT/m <sup>2</sup> /an
• Magasins sous-sol.....	20,12 € HT/m <sup>2</sup> /an
• Parking matériel avion.....	6,41 € HT/m <sup>2</sup> /an

## II.3. TERRAINS ET INSTALLATIONS HORS AÉROGARE

### Terrains affectés privativement

• *Terrain nu .....	5,03 € HT/m <sup>2</sup> /an
• Terrain parking location véhicules .....	19,09 € HT/m <sup>2</sup> /an
• Terrain sol revêtu .....	6,41 € HT/m <sup>2</sup> /an
*Terrain sur zone activité AÉROPARC	
• Zone « côté Piste » .....	3,47 € HT/m <sup>2</sup> /an
• Zone « centrale » .....	2,10 € HT/m <sup>2</sup> /an

### Surfaces couvertes

• *Bureau zone Aviation Générale.....	50,58 € HT/m <sup>2</sup> /an
• *Hangar .....	22,34 € HT/m <sup>2</sup> /an

## II.4. RÉVISION DES REDEVANCES

Les redevances précédées d'une (\*) seront révisées au premier janvier de chaque année selon une double revalorisation annuelle en fonction de l'évolution de :

- L'indice IPC du mois de décembre N-1 ;
- Du trafic des passagers commerciaux arrêté au 31 décembre N-1.

Les autres redevances seront révisées au premier janvier de chaque année selon une revalorisation annuelle en fonction de l'évolution de l'indice IPC du mois de décembre N-1.

### **III. PRESTATIONS DE PERSONNEL ET USAGE D'INSTALLATION**

## III.1. PRESTATIONS DE PERSONNEL

- Ouvrier spécialisé ..... 50,00 € HT/heure
- Agent d'entretien ..... 35,00 € HT/heure
- Intervention S.S.L.I.A... 71,00 € HT/heure

## III.2. PARCS DE STATIONNEMENT POUR VÉHICULES

### III.2.1. PARCS DE STATIONNEMENT USAGERS

#### Stationnement

Conformément à la loi Hamon, une nouvelle tarification des parcs de stationnement est en vigueur depuis juillet 2015.

Le stationnement a lieu aux risques et périls des propriétaires de véhicules, les droits perçus n'étant que des droits de stationnement et non de gardiennage.

**Les 10 premières minutes sont gratuites.**

#### Parking P1

Tranches horaires	Parking P1 (en TTC)
>15' et <30'	2,20 €
>30' et <45'	2,70 €
>45' et <1h	3,20 €
>1 h et <12h	+0,10 € / quart d'heure
>12h et <20h	10,60 €
>20h et <24h	14,80 €
>24h et <48h	22,10 €
>48h et <72h	34,90 €
>72h et <96h	50,80 €
<b>Au-delà et par jour supplémentaire</b>	<b>10,60 €</b>

#### Parkings Longue durée P2-P4

Tranches horaires	Parkings P2-P4 (en TTC)
>15' et <30'	2,20 €
>30' et <45'	2,70 €
>45' h et <1h	3,20 €
>1h et <12h	+0,10 € / quart d'heure
>12h et <24h	10,60 €
>24h et <48h	15,80 €
>48h et <72h	21,00 €
>72h et <96h	26,40 €
<b>Au-delà et par jour supplémentaire</b>	<b>5,70 €</b>

### Carte abonnement

Abonnement	P 1 (en TTC)	P 3 / P 4 (en TTC)
Par mois	173 €	100 €
Par trimestre	400 €	205 €
Par semestre	600 €	255 €
Par an	800 €	435 €

### Divers

- Remplacement d'une barrière ..... Frais réels
- Enlèvement d'un véhicule sur l'aéroport ..... 60,71 € HT

## III.2.2. PARCS DE STATIONNEMENT DU PERSONNEL

- Carte d'accès ..... 68,97 € HT/an
- Carte d'accès PNC \* ..... 179,74 € HT/an
- Remplacement carte d'accès ..... 14,34 € HT

\* Tarifs réservés aux PNC basés sur le continent mais ayant leur résidence principale en Corse (sur présentation de justificatifs)

## III.2.3. PARCS DE STATIONNEMENT DES AUTOCARS

- Carte d'accès ..... 68,97 € HT/an

## III.3. CARS DE PISTE

Transport de passagers sur l'aire de trafic :

Redevance articulée autour de deux paramètres : 1/3 mouvements ; 2/3 passagers.

- Par mouvement ..... 7,01 € HT
- Par passager commercial ..... 0,08 € HT

## **IV. PRESTATIONS INDUSTRIELLES**

## IV.1. ÉLECTRICITE

Pour les bâtiments collectifs de la Concession dépendant du réseau Chambre de Commerce et d'Industrie, la redevance est établie sur la base de **0,25 € HT/kWh**.

## IV.2. EAU

L'eau froide est refacturée au prix en vigueur dans la zone aéroportuaire **4,13 € HT/m<sup>3</sup>**.

## IV.3. TÉLÉPHONIE

### IV.3.1. REDEVANCE D'USAGE DE L'AUTOCOMMUTEUR

- Ligne S.D.A. .... 25,85 € HT/mois
- Ligne non S.D.A. .... 16,34 € HT/mois

### IV.3.2. REDEVANCE D'USAGE HORS AUTOCOMMUTEUR

- Ligne utilisant le réseau C.C.I. .... 50,30 € HT/mois
- Ligne spécialisée utilisant le réseau C.C.I. .... 50,30 € HT/mois

### IV.3.3. PRESTATIONS ANNEXES

- Raccordement ou transfert à l'autocommutateur ..... 105,92 € HT

#### Location et entretien d'un poste

- \* Analogique à clavier ..... 7,64 € HT/mois
- \* Numérique avec afficheur ..... 18,29 € HT/mois
- \* Premium ..... 36,62 € HT/mois
- Justificatif de taxation ..... 4,42 € HT
- Numéro abrégé ..... 1,78 € HT

## IV.4. ENLÈVEMENT DE DÉTRITUS

Le ramassage des ordures ménagères est effectué par les soins d'une entreprise mandatée par la Chambre

de Commerce et d'Industrie de Corse.

Une participation aux frais est alors exigée sous forme de redevance annuelle fixée pour chaque exercice en fonction des dépenses réellement engagées.

---

## IV.5. NETTOYAGE DES AIRES DE STATIONNEMENT

---

- Intervention (balayeuse, SSLIA et produits annexes) Frais réels

---

## IV.6. SYSTÈMES D'INFORMATION

---

### IV.6.1. HÉBERGEMENT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Période d'engagement minimale d'un an.

- Location d'une unité d'hébergement ..... 25,00 € HT/mois

### IV.6.2. REDEVANCE D'UTILISATION DE LA FIBRE OPTIQUE

Période d'engagement minimale d'un an.

- Utilisation d'une fibre optique dédiée ..... 67,65 € HT/mois

### IV.6.3. UTILISATION DU RÉSEAU

Période d'engagement minimale d'un an.

Utilisation d'un port passif :

- Frais de mise en service ..... 25,00 € HT
- Redevance mensuelle ..... 9,00 € HT/mois

Utilisation d'un port actif (port sur un switch, routeur ou pare-feu) :

- Frais de mise en service ..... 25,00 € HT
- Redevance mensuelle ..... 12,00 € HT/mois

Utilisation d'un VLAN :

- Frais de mise en service ..... 25,00 € HT
- Redevance mensuelle ..... 10,00 € HT/mois

## **V. ACTIVITES ANNEXES**

## V.1. TITRES DE CIRCULATION AEROPORTUAIRE

Toute entreprise ou toute personne appelée à exercer une activité professionnelle ou à circuler côté piste doit obligatoirement être en possession d'un titre de circulation, matérialisé sous la forme d'un badge d'accès.

Tout dépôt de demande de badge fera l'objet d'une facturation.

<b>Titre de Circulation Aéroportuaire</b>
<b>37,00 € HT par unité</b>

Pour toute demande d'information, veuillez contacter le 04.95.54.54.41.

## V.2. LAISSEZ PASSER : ACCES COTE PISTE

La conduite d'un véhicule côté piste est subordonnée à la délivrance d'un laissez-passer ou bien à la détention d'un permis piste.

Tout dépôt de demande de laissez-passer fera l'objet d'une facturation.

<b>Laissez-passer</b>	<b>Permis piste</b>
<b>20,00 € HT par véhicule</b>	<b>33,00 € HT par unité</b>

Pour toute demande d'information, veuillez contacter le 04.95.54.54.41.

## **VI. PRESTATIONS DIVERSES**

## VI.1. PRISES DE VUES

### VI.1.1. ZONE PUBLIQUE

Prises de vues photographiques.....	½ journée	300,00 € HT / jour
	journée	600,00 € HT / jour
Long métrage / Téléfilm .....	½ journée	1250,00 € HT / jour
	journée	2500,00 € HT / jour
Court métrage / TV.....	½ journée	600,00 € HT / jour
	journée	1200,00 € HT / jour

### VI.1.2. ZONE RESERVEE

Prises de vues photographiques.....	½ journée	500,00 € HT / jour
	journée	1000,00 € HT / jour
Long métrage / Téléfilm .....	½ journée	1500,00 € HT / jour
	journée	3000,00 € HT / jour
Court métrage / TV.....	½ journée	750,00 € HT / jour
	journée	1500,00 € HT / jour

Une majoration s'applique entre 19h et 7 heures, le week-end et les jours fériés.